

**Compte-Rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du
Vendredi 6 mars 2020 à 20 H 30**

| Présents | Excusé(s) ayant donné pouvoir | Absent(s) |
|--|-------------------------------|--|
| Philippe Brunet (Maire) Denis Audoin (2 ^{ème} adjt) Bruno Forillière Simon Luzuy Dominique Streiff Mathieu Jaulin David Steel | Freddy Chavenat | Géraldine Bouillon (1 ^{ère} adjt) Richard Peacock Claude Cendre |

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 28 février 2020) :

- Evènements de la période écoulée et affaires courantes ;
- Approbation des comptes administratifs 2019 ;
- Vote du Budget prévisionnel 2020 ;
- Questions diverses ;

1 - Evènements et affaires courantes :

Après avoir remercié les présents, M. le Maire ouvre ce dernier Conseil Municipal de la mandature en évoquant le décès la veille au soir de Mme Sylvie Noël, âgée de 51 ans, née et ayant habité toute sa vie sur la commune et tante de la 1^{ère} adjointe. Certains conseillers découvrant ce drame et le contexte dans lequel il est survenu, ce conseil commence avec une émotion certaine. Le Conseil Municipal aborde ensuite les quelques autres points marquants survenus depuis la dernière séance.

B / Evénements et Affaires courantes :

- Ligne de trésorerie de 10.000 € : auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC) : le contrat est arrivé en Mairie. Il reste à le signer et le retourner selon le protocole de la banque pour une mise en place espérée avant le 20 mars...
- Prochaine Gazette : la rédaction est en cours. Sa sortie risque d'être perturbée par les obsèques de Sylvie Noël (Géraldine aura moins de disponibilité pour la rédaction et édition...). Il est envisagé de la faire distribuer par notre agent communal en fin de semaine.
- Organisation du bureau des élections : Le Conseil Municipal se positionne sur la tenue du bureau le 15 mars. Si un 2^{ème} tour a lieu, il est convenu de repartir sur la même répartition...
- AG du Comité des Fêtes le 28 février : Le Bureau a été renouvelé, avec Mme Kipp en qualité de nouvelle présidente et Mme Sandrine Audoin trésorière. Le poste de secrétaire n'a pu être pourvu et Denis Audoin regrette vivement la faible participation des Pillacois à cette réunion... (les 4 membres du bureau, tous démissionnaires + 4 autres participants). La fête locale en Juin sera à priori assurée ainsi que le théâtre à l'automne.
- AG constitutive d'ACL (Ateliers Culture & Loisirs) : s'est tenue le 2 mars. Le président en est M. Philippe Kipp, la secrétaire Mme Lysiane Bouron et M. Philippe Brunet le trésorier. Une démarche dans le cadre du « Budget Participatif » départemental a été faite. Il y a déjà eu 2 après-midi de jeux de société qui ont accueilli une douzaine de participants à chaque fois.

2 – Approbation des comptes administratifs 2019

Ph Brunet aborde ensuite la partie financière. Le « réalisé 2019 » ayant déjà été longuement commenté lors de la séance précédente, M. le Maire soumet au vote l'approbation des comptes administratifs. Les comptes administratifs 2019 sont approuvés à l'unanimité.

3 – Budget prévisionnel 2020 et Taux d'imposition :

Ph Brunet revient ensuite sur la présentation du budget prévisionnel 2020 faite lors de la séance précédente. Il rappelle qu'il était possible d'inscrire en recette la vente d'un (ou plusieurs) terrain du lotissement. Cette possibilité n'a pas été retenue (vente encore hypothétique à ce jour), afin de rester prudent et rigoureux dans la gestion Municipale.

La question des taux d'imposition est abordée ainsi que la répartition des subventions. En effet, la très probable restitution de la compétence SDIS par CCLTD va impacter le budget 2020 d'environ 6.500 € et de 8.500 € les années suivantes et constituer une charge structurelle récurrente. Même en gérant au plus près le fonctionnement et en réduisant le montant des subventions octroyées, il convient d'envisager la création d'une ressource structurelle supplémentaire pour la commune. Un montant de 4.500 € / an semble un minimum à ce jour (ce qui représente environ 17 € / habitant). Il obligera quand même à faire des économies. L'augmentation du taux d'imposition est aujourd'hui le seul levier d'action « structurel » pour répondre à ce besoin.

D'autre part, Pillac a des taux d'imposition assez nettement inférieurs aux taux des communes voisines (hormis Montignac-le-Coq, Nabinaud et Juignac). Une convergence significative vers la moyenne est raisonnable, notamment en perspective de regroupement de communes dans les prochaines années. Diverses modalités sont évoquées. A l'issue de la large discussion qui s'ensuit, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Le taux de Taxe d'habitation est inchangé (blocage par l'Etat) → l'effort fiscal ne touchera pas les locataires mais uniquement les propriétaires (résidents ou pas...).
- Le taux de TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) : passera de 17,81 % à 19,15 %
- Le taux de TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) : passera de 33,95 % à 36,50 %
- Les subventions octroyées aux associations en 2020 seront les suivantes :

| | | | |
|----------------------------|-----------|------------------------------|---------|
| Comité des Fêtes de Pillac | : 2.700 € | ADMR secteur Aubeterre | : 100 € |
| CCAS Pillac | : 1.400 € | TED 16 - GDS | : 100 € |
| La Diane Pillacoise | : 1.150 € | Promotion du Veau de Chalais | : 50 € |
| ACL de Pillac | : 1.150 € | MFR Aignes et Puypéroux | : 50 € |
| FCA Aubeterre | : 100 € | Voyage d'école St-Romain | : 50 € |
| « Bouge Ton Ecole » | : 75 € | | |
- Enfin, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'établissement du Budget Prévisionnel 2020 tel qu'il lui est présenté.

Sans question diverse nécessitant un débat ce soir, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22 h 30. Il remercie les conseillers et notre secrétaire de Mairie pour leur travail durant cette mandature et invite les présents à partager un dernier pot de l'amitié de fin de Conseil.